

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 JUILLET 2009

L'an deux mil NEUF, le DIX SEPT JUILLET à 21 heures.

Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe BERTRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Juillet 2009.

En exercice : 15 - Présents : 12 - POUVOIR : 1 - Votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Mrs. Philippe BERTRAND, Vincent LEGO, Mme Martine ROBA, MM. Michel VAN BOOSTRAETEN, Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mme Nathalie MORALES, MM. Jean-Pierre MAYER, Serge DOMENGET, Mmes Laure CANTIN, MM. Gilles GROSJEAN, Alain AUDEVAL.

ABSENTS EXCUSES : MM. Bernard RABIN, Thierry BUTIN, Mme. Laure MALGAUD.

POUVOIR : Mme. Laure MALGAUD, donne pouvoir à Mr Gilles GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Madame Martine ROBA.

ORDRE DU JOUR :

- *Achat et vente de parcelles pour le déplacement du chemin rural « La Goufio »*
- *PVR « La Goufio »*
- *Achat parcelle pour l'élargissement du chemin rural « Lanauze »*
- *Mise en place de la Taxe locale d'équipement.*
- *Création d'emploi.*
- *Vacance d'emploi.*
- *Autorisation de recrutement d'un agent occasionnel.*
- *Renouvellement d'adhésion annuel à la formation des élus locaux.*
- *Affaires diverses.*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2009, sera approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ACHAT ET VENTE DE PARCELLES POUR LE DEPLACEMENT DU
CHEMIN RURAL « LA GOUFIO ».**

- Cession : Indivision GERAUD/COMMUNE – section B 1346 pour 541m² – 150€
- Cession : Mme CAMPMAS/COMMUNE – section B 1344 pour 553m² – 1€ symbolique
- Cession : COMMUNE/INDIVISION GERAUD – section 1348 pour 456m² – 150€

ADOPTÉ par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

PVR « La Goufio ».

L'implantation de futures constructions implique la réalisation de travaux de voirie, d'eau et d'électricité pour l'aménagement de la voie de zone constructible « La Goufio »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

Par 12 voix POUR,

Monsieur Alain AUDEVAL ne participant au vote, a quitté la salle,

D'engager les travaux ci-dessus énumérés :

Travaux de construction ou d'aménagement de voie	Coût des travaux
Travaux de voirie pour l'aménagement de la voie	23 721.22€
Desserte électrique : part revenant à la commune	840.00€
Extension du réseau d'eau : 50% à la charge de la commune	1 991.10€
COUT TOTAL	26 552.32€

A savoir :

Le téléphone est compris dans la voirie.

Choix du devis pour la voirie : Ets. GUARDINI pour la somme de : 23 721.22€ TTC
contre EUROVIA qui a présenté un devis de : 23 780TTC.

Montant de la participation de chaque propriétaire foncier sera de :

* Madame CAMPMAS Monique née PIERRE	4 842m ²	10 356€
* Monsieur AUDEVAL Alain	1 330m ²	2.844€
*Indivision GERAUD, Représentée par Monsieur Michel GERAUD	6 243m ²	13 352€

ACQUISITION PARCELLE POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN RURAL « Lanauze » .

Cession : Mr et Mme MASSOU/COMMUNE - section D 733 - 822m2 pour 1€ symbolique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE à l'unanimité,**

- l'acquisition de cette parcelle.

MISE EN PLACE DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT.

- Explication de son application.
- Proposition d'un taux de 2%

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE à l'unanimité,**

- la mise en place de cette taxe locale d'équipement et de la fixer au taux de 2% sur les bases de la construction, de la reconstruction et de l'agrandissement des bâtiments de toute nature.
- L'application de cette taxe est effective dès l'exécution de la délibération.

CREATION D'EMPLOI.

« Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe », suivant l'avis du centre de gestion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE à l'unanimité,**

- la création du poste énuméré ci-dessus.

VACANCE D'EMPLOI.

Obligation d'effectuer cette vacance d'emploi auprès du centre de gestion, suite à la création d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE à l'unanimité,**

- D'effectuer cette obligation.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL.

Agent qui remplace la secrétaire en titre lors de ses congés annuels, ou en renfort.
Contrat renouveler par tacite reconduction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ACCEPTE à l'unanimité.**

RENOUVELLEMENT A L'ADHESION ANNUEL A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX.

Coût de l'adhésion pour 2009/2010 : 1100€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION,**

- le renouvellement de l'adhésion pour 2009/2010, au prix ci-dessus indiqué.

PLAN DE REVITALISATION DU BASSIN ECONOMIQUE FUMELOIS-VILLENEUVOIS.

Le Conseil Général demande que le conseil municipal délibère sur ce plan de revitalisation du bassin économique Fumelois-Villeneuvois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

- * Confirme cette demande.

CORRESPONDANT ET UN SUPPLEANT pour ERDF.

Dans le cas ou il y a des perturbations sur le réseau et dans les cas extrêmes.

Se sont proposé :

- Mr. Bernard RABIN, correspondant.
- Mr Serge DOMENGET, suppléant.

AFFAIRES DIVERSES

Ecole numérique rurale :

L'école n'a pas été retenue.

Les membres du Conseil Municipal s'orientent vers un projet communal propre.

Définir les orientations pour mettre en place un projet informatique école.

En septembre il y a une rencontre de prévue avec un responsable de l'académie.

Le projet sera revu à partir de là.

Evocation de Mr. DOMENGET :

Sur l'aménagement partiel d'un petit office au Foyer-rural.

Se propose d'apporter un évier et de le mettre en position avec les membres de la commission le 25/07/2009.

Projet bâtiment ECOLE/MAIRIE :

Evocation du projet et attente de l'avant projet de l'architecte : Mr. JOLY.

Chemins ruraux qui vont devenir « voies communales » :

Concernant le Bourg, nécessite de mettre un nom sur chaque voie, ceci est demandé par la CCV.

Réunion publique après septembre.

Site internet officiel de DOLMAYRAC :

Un avis va être distribué dans chaque foyer.

Aucune autre question étant posée
La séance est levée à 23 heures 15.